

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la  
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle  
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue  
Principale, le 22 décembre 2014 à 19h30.**

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion  
Siège no 2 Monsieur Daniel Mercier  
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier  
Siège no 4 Madame Monique Boucher  
Siège no 5 Monsieur Daniel Campeau  
Siège no 6 Monsieur Stéphane Veilleux

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur  
Dany Quirion.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière par  
intérim, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Dany Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres  
du conseil. 19h33.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2014-12-381**

Il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par madame  
Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
d'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE  
TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE  
FINANCIÈRE 2015 ET LES MODALITÉS DE LEUR  
PERCEPTION

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL  
D'IMMOBILISATION 2015-2016-2017

5. AUTRE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC SUR LES  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**3. ADOPTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE  
TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR**

**L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION**

**2014-12-382** Il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 139-2014 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2015 et les modalités de leur perception.

**4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2015-2016-2017**

**2014-12-383** Il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le plan triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 suivant :

**Programme triennal d'immobilisations  
2015, 2016 et 2017**

Nature des actifs	Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation		
	Programme triennal		
	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Sécurité publique			
Service des incendies	4500	10 700	10 700
Équipements divers			
Infrastructures	8 000		
Réseau d'aqueduc et d'égout			
Équipements divers		15 000	15 000
Aménagement parc	20 000		
Chemins, rues, routes, trottoirs et cours (2014 : réfection réseau aqueduc et égout et autres	1 176 350	100 000	175 000
Bâtiments	40 000		
Édifices administratifs centre multifonctionnel;	150 000	150 000	150 000
Terrains			
Autres – Site Industriel			
<b>TOTAL</b>	<b>1 398 850</b>	<b>175 700</b>	<b>200 700</b>
Modes de financement permanent			
Emprunts à long terme	581 450 701 000	0	0
Revenu des taxes	183 700	160 700	160 700
Autres subventions	618 700	25 000	25 000
Affectation (surplus accumulé réservé)	15 000	15 000	15 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 099 850*</b>	<b>175 700</b>	<b>200 700</b>

\*701 000 déficit estimé emprunt consolidation de dette

## **5. AUTRE**

Le maire utilise ce point afin de donner les explications des immobilisations selon la vision du conseil pour l'année 2015. Le maire démontre l'augmentation de la hausse de taxe selon la valeur de 50 000 \$, 100 000 \$ et 200 000 \$ d'une propriété dans le village versus dans la paroisse. Il soulève aussi les dépenses du Petit-Shenley au montant approximatif de 379 000 \$.

## **6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

En l'absence d'assistance, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

## **7. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**2014-12-384**

**Considérant** que tous les sujets ont été traités, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à cette assemblée à 20h15.

---

DANY QUIRION, MAIRE

---

ERIKA OUELLET, D. G. - SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM